

Lundi 08 février 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue à l'aide de la plate-forme zoom, sans public, en raison de la covid-19, ce lundi le 08 jour de février 2021 à 19 heures, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard.

Le directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que décrit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL du 18 janvier 2021

4. SUIVI AU PROCÈS VERBAL

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. Correspondance

7.2. Acceptation des comptes

7.3.

7.4.

8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1. Autorisation des dépenses incompressibles fixes et variables pour budget 2021

8.2. Succession 9098-9617 Québec inc-proposition de paiement facture 16016 pour bris d'aqueduc

8.3. CREPAS-Déclaration des journées de la persévérance scolaire 2021

8.4.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1.
 - 10.2.
- 11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
 - 11.1. Étude PIIA-554 rue Principale-décision
 - 11.2.
 - 11.3.
- 12. SÉCURITÉ CIVILE
 - 12.1.
- 13. VOIRIE MUNICIPALE
 - 13.1.
- 14. DOSSIERS DIVERS
 - 14.1.
 - 14.2.
 - 14.3.
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL du 18 janvier 2021

Seul le conseiller M. Yvon Deschênes mentionne ne pas avoir reçu le procès-verbal du 18 janvier 2021. Le directeur-général fera la vérification de la liste d'envoi.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

2021-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers sauf M. Yvon Deschênes ne s'étant pas prononcé)

QUE le procès-verbal du 18 janvier 2021 est accepté avec les corrections mentionnées.

4.SUIVI AU PROCÈS VERBAL

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certains points discutés lors de la séance précédente.

5.RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions dont elle a assisté depuis la dernière séance et partage les informations reçues.

6.RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance tout en donnant les informations relatives.

7.ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1Correspondance

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-11

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil accepte la liste de correspondance, comprenant les dons et participations financières inclus dans la liste ci-dessous :

Cité Étudiante Roberval :

Commandite pour l'album des finissants-

Accepté 100\$

• **Culture Saguenay-Lac-St-Jean:**

Renouvellement annuel 2021- coût 100\$

Accepté

Fondation du rein:

Invitation à la marche et la course du rein 2021 et demande de don- **Accepté 100\$**

• **Alarmes Sécurtech JE :**

Info-Changement de nom pour la compagnie Déetectra qui devient Sécurtech JE suite à la retraite de Gilles Lavoie

• **Fondation du Domaine-du-Roy :**

Info-Rapport des investissements 2020 suite aux dons reçus pour la contribution annuelle de 1\$ per capita sur 3 ans

• **Sûreté du Québec MRC Domaine-du-Roy :**

Explication du mandat durant couvre-feu et sensibilisation aux Mesures covid-19

7.2 Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-12

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous :

Séance du 8 février 2021

COMPTES PAYÉS	
Fournisseurs	Montant
Bell	110.13 \$
Bell	91.00 \$
Bell	177.06 \$
Hydro Québec	562.47 \$
Hydro Québec	29.76 \$
Hydro Québec	1 085.86 \$
Hydro Québec	372.06 \$
Hydro Québec	78.04 \$
Télus	174.05 \$
Cindy Plourde	34.72 \$
Gratien Plourde (ménage salle décembre)	750.00 \$
Nathalie Gauthier (ménage bureau décembre)	300.00 \$

Diane Harvey	150.00 \$
Marilyn Gagnon (patinoire)	1 652.29 \$
Total comptes payés	5 567.44 \$
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
ADMQ (renouvellement)	959.13 \$
AQLM (renouvellement)	340.33 \$
Avantage Oxygène	92.26 \$
Avocats Gaudreault, Saucier, Simard	137.97 \$
Michel Beauseigle	380.00 \$
Brandt	758.21 \$
Comité de Gestion du Bassin Versant	200.00 \$
Coop	59.70 \$
Environnement (renouvellement bail)	39.47 \$
Environnex	399.53 \$
Fonds Info Territoire	40.00 \$
Fdmt	1 321.58 \$
Formiciel	512.92 \$
Groupe Neurones	766.46 \$
LCR Vêtement	258.42 \$
Lépines	292.15 \$
Mégaburo	359.59 \$
Novo Studio	574.88 \$
Nutrinor	557.75 \$
Prudent Mesures d'urgence	1 144.00 \$
Réseau Biblio	3 038.38 \$
Signis	313.88 \$
Télénet	358.03 \$
UAP	848.25 \$
Ville de Roberval	54 658.00 \$
Vision Informatik	2 272.82 \$
Zone Kubota	532.01 \$
Total comptes à payer	71 215.72 \$
TOTAL GÉNÉRAL:	76 783.16 \$

8.FONTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1. Autorisation des dépenses incompressibles fixes et variables pour budget 2021

CONSIDÉRANT que dans le but d'alléger la liste des comptes à chaque séance de conseil et que de toute façon ceux-ci sont vérifiés et chaque facture initialisée par les membres du conseil responsables ;

CONSIDÉRANT que ce conseil juge plus pratique de procéder à l'acceptation des dépenses incompressibles fixes et variables déjà budgétées pour l'année 2021, dont telle procédure est autorisée par le Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-13

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise les dépenses incompressibles fixes et variables prévues en conformité avec les crédits budgétaires adoptés lors du budget 2021, et ce, pour un montant de 1 115 747 \$, le tout tel que décrit au tableau ci-après :

Liste des dépenses incompressibles fixes et variables pour l'année 2021

Dépense	Fournisseur	Total (\$)
Contrat de conciergerie	Nathalie G. et Gratien P.	10 920
Q-P – Gestion déchets-Évaluation-Administ. -Mise en commun.-Transp. collectif	MRC Domaine-du Roy	130 778
Couverture Assurances MMQ	Groupe Ultima	37 900
Contrat comptabilité et vérifi.	Mallette et Gestion S. Gagnon	14 000
Téléphone et cellulaire	Bell et Telus	8 500
Traitement données informatiques et communication	P.G. solution- Vision informatik-pulsar-Télénet	16 300
Rémunération – Élus et employés + avanta. Soc.-prime gardiennage	Élus et employés + SSQ + CARRA + AON- Assu. Coll.- Régime retraite	463 500
Remboursement en capital – Dette à long terme	Banque Nationale	50 900
Remboursement en intérêts – Dette à long terme	Banque Nationale	21 900
Frais de poste	Postes Canada	3 000
Électricité	Hydro-Québec	81 600
Quote-part Sûreté du Québec	Ministère sécurité Publique	37 064
Quote-Part Entente Incendie	Ville Roberval	55 000
Procureur- services annuel	Avocats Gaudreault, Saucier, Simard et ass.	1 600
Services Fourrière	Refuge Animal Roberval	3 700
Immatriculation	Ministère des Transports Québec	3 500
Contrat enlèvement de la neige	Excavation-Rénovation Drolet	95 000
Carburant, huile, graisse	Nutrinor, UAP NAPA	17 500
Analyses eau potable et usée	Lab. Eurofins Environnex	5 500
Quote-Part Office Habitation		3 000
Services de l'inspecteur	MRC Domaine-du-Roy	41 200
Contrat gardiennage patinoire	M. Dany Girard	3 000
Dép. opér. Biblio et Q.P CRSBP	Comité Biblio. Et CRSBP	6 800
Subv. Corporation des Loisirs	Corporation des loisirs St-Frs-de-Sales	7 000
Entretien et chauffage BIBLIO	Centre services. Scol. Pays-des-Bleuets	5 000
	TOTAL	1 115 747

8.2. Succession 9098-9617 Québec inc-proposition de paiement facture 16016 pour bris d'aqueduc

CONSIDÉRANT qu'une facture non réglée et reliée à un bris de conduite d'aqueduc réalisés en juin 2016 par l'Entreprise 9898-9617 Québec inc., sur son lot privé.

CONSIDÉRANT qu'à la suite du décès du propriétaire le 18 novembre 2020, nous avons reçu une correspondance datée du

18 janvier 2021, dans laquelle les liquidatrices de la succession offrent la somme totale de 5 500\$ en guise de règlement final de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-14

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte l'offre des liquidatrices au montant de 5 500\$ en guise de règlement final de la facture 160016 du 19 juillet 2016 mais non pas en annulant les intérêts mais en créditant plutôt la facture initiale d'un montant de 2 111.38\$ incluant les taxes.

8.3. CREPAS -Déclaration des journées de la persévérance scolaire 2021

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **10,4 %** de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2017-2018 (**14 %** pour les garçons et **7,3 %** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **15 au 19 février 2021**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème **Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit de prendre « Un moment. Pour eux. »**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-15

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité Saint-François-de-Sales déclare **les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**

QU'un appui soit aussi donné au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

QUE ce conseil encouragera les gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, soit par courrier électronique à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications anne-liseminier@cegepjonquiere.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON
SCOLAIRE (CRÉPAS)

Pavillon Manicouagan, 7^e étage
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec) G7X 7W2

9.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

10.LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1.

11.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1. Étude PIIA-554 rue Principale-décision

CONSIDÉRANT que la demande du propriétaire d'un emplacement résidentiel situé en zone commerciale 1CO, d'une superficie de 1 765,3 mètres carrés sis au 554, rue Principale, sur le lot numéro 5 398 933 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire procéder à l'agrandissement du garage attenant à la résidence d'une largeur de 2,44 mètres, d'une profondeur de 14,48 mètres et d'une hauteur d'environ 2,44 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du garage attenant sera fait dans le prolongement de la toiture de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie du bâtiment, à la suite de l'agrandissement du garage attenant, ne s'harmonisera pas à celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE la forme et la pente de la toiture du bâtiment, à la suite de l'agrandissement du garage attenant, ne s'apparenteront pas aux formes, ainsi qu'aux pentes de toitures des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'agrandissement du garage attenant sera recouverte d'acier émaillé non-peint réfléchissant la lumière;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur se retrouve à l'intérieur de la zone 1 PIIA – Noyau ancien du Règlement numéro 2018-10 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme lequel recommande au conseil municipal de refuser ce projet de construction et de ne pas autoriser le service d'urbanisme à délivrer le permis puisque ce projet ne respecte pas l'ensemble des objectifs et des critères prévus au Règlement numéro 2018-10 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

APPUYÉ par M. Vincent Simard

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil refuse le projet du demandeur du 554 rue Principale et demande au service d'urbanisme de ne pas délivrer le permis relatif à ladite demande et ce, pour les motifs indiqués en préambule.

11.2.

11.3.

12.SÉCURITÉ CIVILE

13.VOIRIE MUNICIPALE

13.1

14.DOSSIERS DIVERS

14.1.

14.2.

14.3.

15.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question préalablement n'a été reçue du public mais le conseiller Vincent Simard demande si, jusqu'à maintenant, les membres du conseil sont satisfaits de l'exécution du contrat des chemins durant le présent hiver, fait par Excavation Sébastien Drolet. Ceux-ci répondent unanimement par l'affirmative.

16.FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-17

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance ordinaire est fixée au lundi 8 mars 2021 comme prévu au calendrier;

QUE la présente séance soit levée, il est 20 heures 12

Cindy Plourde Mairesse

Renaud Blanchette D.G.